DEPARTEMENT DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

COMMUNE DE CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260624-22

AFFAIRE N° 22 : **RENOUVELLEMENT ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) DE LA COMMUNE DE CILAOS SUITE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à quatorze heures trois, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de ***Madame Laïla NASSIBOU*, Maire**.

La Maire certifie que :

Le nombre de membres en exercice est de **29**

Le nombre de membres présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla **NASSIBOU** - Marie-Pierre **LEBLE** - Brandon **HOARAU** - Valérie **DIJOUX** – Jean Paul **PAYET** - Elisabeth **FERRERE** - Benjamin **DARID** - Marie Laure **GRONDIN** - Jean Max **IDMONT** - Leïla **TURPIN** - Sébastien **TECHER** - Clémence **HECALE** - Jean Claude **BOYER** - Claude **BOYER** - Sophie **DRULA** - Michel **HOARAU** - Dominique **GONTHIER** - Inel **MAILLOT** - Lisiane **CLAIN** - Christian **DIJOUX** - Francette **GRONDIN** - Jacques **TECHER** - Frédéric **SEGART** - Pierre **TECHER** – Denis **DIJOUX** – Carole **POTIN**

Le nombre de procuration est de **02**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Luciano **FIGUIN** représenté par Marie-Pierre **LEBLE**
Juliane **SERY** représentée par Dominique **GONTHIER**

La convocation a été envoyée le **18 juin 2026**

ÉTAIT ABSENTE : Annie Claude **PAYET**

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre **LEBLE**

AFFAIRE N° 22 : RENOUVELLEMENT ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) DE LA COMMUNE DE CILAOS SUITE AU RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 ;
Vu le renouvellement général du Conseil municipal intervenu dans le cadre de la nouvelle mandature ;
Vu la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Cilaos.

Considérant que conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
Considérant que cette commission est présidée par la Maire ou par l'adjoint délégué et comprend des commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal ;
Considérant que la CCID intervient notamment en matière de fiscalité directe locale et participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, aux changements d'affectation, aux nouvelles constructions ainsi qu'aux révisions des valeurs locatives cadastrales ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle liste de contribuables répondant aux conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
Considérant que la liste proposée par le Conseil municipal doit comporter un nombre de noms double de celui des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger.

La Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Cette commission, présidée par la Maire ou son représentant, est composée de huit (8) commissaires titulaires et de huit (8) commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Les commissaires sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables établie par le Conseil municipal en nombre double, soit seize (16) titulaires potentiels et seize (16) suppléants potentiels, représentant un total de trente-deux (32) personnes à proposer.

Cette commission intervient notamment dans les travaux relatifs à la fiscalité directe locale et à l'évaluation des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties.

L'assemblée délibère :

- Pour : 26 (dont 2 procurations)
- Contre : 00
- Abstention : 00
- Messieurs Jacques TECHER et Pierre TECHER ne prennent pas part au vote

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité :**

- **De procéder** au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de la Commune de Cilaos pour la durée de la mandature municipale ;
- **D'approuver** la liste des contribuables (ci-annexée) proposée par le Conseil municipal en vue de la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la CCID par la Direction Générale des Finances Publiques ;
- **De préciser** que cette liste comprend un nombre de contribuables conforme aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts ;
- **De transmettre** la présente délibération ainsi que la liste annexée à la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion pour suite à donner ;
- **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE

LA MAIRE
Laïla NASSIBOU

Identifiant : 974-219740248-20260624-22_24062026-DE

Numéro d'acte : 14019742

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le : 06 juillet 2026

Etant publiée le :

ANNEXE

Liste des commissaires proposés pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, la liste proposée par le Conseil municipal doit comprendre un nombre de contribuables double de celui des commissaires appelés à siéger.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de :

- 8 commissaires titulaires ;
- 8 commissaires suppléants.

La présente annexe comporte donc :

- 16 personnes proposées au titre des commissaires titulaires ;
- 16 personnes proposées au titre des commissaires suppléants.

Liste des commissaires proposés

	Identité
1	Luciano FIGUIN
2	Marie-Pierre LEBLE
3	Brandon HOARAU
4	Valérie DIJOUX
5	Jean-Paul PAYET
6	Elisabeth FERRERE
7	Benjamin DARID
8	Marie-Laure GRONDIN
9	Jean-Max IDMONT
10	Leïla TURPIN
11	Sébastien TECHER
12	Clémence HECALE
13	Jean-Claude BOYER
14	Juliane SERY
15	Claude BOYER
16	Sophie DRULA

17	Michel HOARAU
18	Dominique GONTHIER
19	Inel MAILLOT
20	Lisiane CLAIN
21	Christian DIJOUX
22	Francette GRONDIN
23	Jean-Max TECHER
24	Lydie ETHEVE
25	Claude IDMOND
26	Brigitte PAYET
27	Patrice PAYET
28	Jean-Maurice GRONDIN
29	Didier SAINT-AGNAN
30	Martine IDMONT
31	Valérie TECHER
32	Elisabeth PAYET